



Rue du Cloître
CHAMPEAUX
77720
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacs.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical

Séance du 15 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7

Convocation le :
05 novembre 2024

Délibérations :

2024-11-01
2024-11-02
2024-11-03
2024-11-04
2024-11-05
2024-11-06
2024-11-07
2024-11-08

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vendredi 15 novembre à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Madame Véronique LANGRY, représentée par m. Bruno REMOND ;

Étaient Absents excusés :

Monsieur Hervé CISNAL, représentant de Saint-Méry ;
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Étaient également présents :

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;
Madame DOS SANTOS, assistante de gestion du SIRP ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Modification des statuts ;
- Délibération : Mise en place prévoyance complémentaire ;
- Délibération : Créations / suppressions de postes ;
- Délibération : Projet musique école ;
- Délibération : Programme travaux 2025 et demande de subvention associée ;
- Délibération : Projet travaux école maternelle : rénovation ventilation, préau et salle de motricité ;
- Délibération : Autorisation de signature convention AMO ;
- Délibération : Mise à jour tarifs services périscolaires 2024-2025 ;
- Délibération : Autorisation budgétaire ;
- Délibération : Mise en place contrat médecine professionnelle ;
- Questions diverses :

En préambule, Monsieur le Président du SIRP propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Aucune objection n'étant formulée, cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Stéphane HUBERT est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 26 juin 2024.

3- Modification des statuts

Des modifications doivent être apportées aux statuts du syndicat à la suite des observations transmises par la préfecture de Seine-et-Marne. Il est également nécessaire de revoir le mode de calcul de la participation des communes, afin de ne pas pénaliser les initiatives d'apport de population.

En ce qui concerne la méthode prévue dans les statuts pour les gros travaux, elle n'a, à ce jour, jamais été mise en œuvre. Il est proposé de supprimer cet alinéa des statuts. Toutefois, Monsieur Bruno REMOND précise que cette méthode a été appliquée lors de la création de l'école maternelle mais plus depuis.

L'avis général est qu'il convient que les différents conseils municipaux délibèrent sur ces propositions avant que les statuts ne soient mis au vote en comité syndical. En conséquence, la délibération est retirée de l'ordre du jour et sera soumise à nouveau au vote lors d'une réunion extraordinaire, fixée au mardi 7 janvier 2024 donnant le temps à la mairie de Saint-Méry d'évoquer ce point en conseil municipal.

4- Mise en place de la prévoyance complémentaire

Lors du dernier comité, il avait été demandé de saisir le Centre de Gestion pour avis sur les deux propositions reçues (celle de la MNT et celle de Groupama). Le Centre de Gestion a rendu un avis défavorable, en demandant de préciser la demande. Une nouvelle saisine a donc été effectuée, cette fois sur la base de la proposition de Groupama, qui offre le meilleur rapport qualité des prestations et tarifs.

Cependant, un nouvel avis défavorable a été émis, arguant que la procédure prévue à l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 n'a pas été respectée suivi d'un mail contradictoire nous indiquant que le grand nombre de dossiers soumis à la commission n'avait pas permis l'examen du notre. Nous avons tenté de prendre contact avec le centre de gestion afin d'obtenir un complément d'information ; sans succès.

Il convient de noter que l'avis du Centre de Gestion n'a pas de caractère bloquant. Étant donné que l'obligation s'imposant au SIRP entre en vigueur à compter du 1er janvier 2025, il est nécessaire de délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président du SIRP à signer la convention pour la mise en place de la prévoyance auprès de Groupama et approuve la prise en charge de cette prévoyance par le SIRP à hauteur de 50 %.

Délibération 2024-11-01 – Convention de prévoyance complémentaire auprès de Groupama

5- Election commission d'appel d'offres

Les dispositions de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée du président et de trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Le comité syndical décide de procéder à scrutin ouvert, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Candidats titulaires : Monsieur Bruno REMOND
 Monsieur Joël MARTINEZ
 Madame Candice BOYER

Candidats suppléants : Madame Nadège DEWANCKER
 Monsieur Stéphane HUBERT
 Madame Véronique LANDRY

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 7

Suffrages exprimés : 7

Sont ainsi déclaré élus :

Membres titulaires : Monsieur Bruno REMOND, 7 voix
 Monsieur Joël MARTINEZ, 7 voix
 Madame Candice BOYER, 7 voix

Membres suppléants : Madame Nadège DEWANCKER, 7 voix
 Monsieur Stéphane HUBERT, 7 voix
 Madame Véronique LANDRY, 7 voix

Délibération 2024-11-02 – Election de la commission d'appel d'offres

6- Création/suppression de postes

La nouvelle organisation des services, tenant compte du nombre d'enfants présents à la cantine, du fait que Madame MARTINOT n'assure plus l'étude, de la mise en place d'un second bus le midi et de la création de la nouvelle classe, a nécessité un ajustement des fiches de postes des agents et une augmentation du nombre d'heures globales de 8h00.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppressions :

Adjoint technique tous grades	31/35 ^{ème}	D 2021-08-02
Adjoint technique tous grades	25/35 ^{ème}	D 2021-08-02
Adjoint technique tous grades	17,5/35 ^{ème}	D 2022-10-11
Adjoint technique tous grades	26,5/35 ^{ème}	D 2023-06-05
Adjoint technique tous grades	8/5 ^{ème}	D 2023-06-05

Créations

Adjoint technique tous grades	31,5/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	27/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	22,5/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	27/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	12/35 ^{ème}

Le président souligne le travail de l'ensemble de l'équipe et son engagement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes et le tableau des effectifs.

Délibération 2024-11-03 – Création/ suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

7- Projet musique école

Madame Isabelle BEDEL souhaite organiser une activité musicale dans sa classe avec l'aide de monsieur MOINDRON. Le coût total de cette activité est de 700 €, et pourrait être financé en parti par le RPI, en partie par les communes volontaires, et en partie par la coopérative scolaire.

Monsieur Bruno REMOND que le RPI n'avait pas contribué au financement de l'activité théâtre organisée à l'école d'Andrezel. De plus cette participation pourrait créer un précédent.

Le maire de Champeaux et monsieur Joël MARTINEZ proposent de soumettre à leur conseils municipaux un demande de participation pour cette activité.

La question de la participation du syndicat n'étant plus requise, la délibération est retirée.

8- Programme travaux 2025 et demande de subvention associée

Il convient de passer commande de la dernière tranche pour le mobilier scolaire, de réaliser l'étude acoustique pour la cantine et de faire l'acquisition de panneaux d'isolation phonique.

TRAVAUX	FOURNISSEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
MOBILIER SCOLAIRE	LACOSTE	5 965,00 €	7 237,88 €
ETUDE ACOUSTIQUE	LESLEJE	1 153,00 €	1 383,60 €
PANNEAU ISOLATION PHONIQUE	ITG	6 220,00 €	7 464,00 €
TOTAL		13 338,00 €	16 085,48 €

Entendu le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
FOND PROPRE	65 %	7 335,90 €
FER TRANCHE A + B	45 %	6 002,10 €
TOTAL		13 338,00 €
FC TVA		2 747,48 €
TOTAL GENERAL		16 085,48 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme travaux 2025 et la demande de subvention associée.

Délibération 2024-11-04 – programme travaux 2025 et demande de subvention

9- Programme travaux 2025 et demande de subvention associée

L'absence d'un préau et d'une salle de motricité pénalisent notre école maternelle. De plus un audit énergétique a été réalisé, dont les conseillers ont eu les conclusions. Afin de satisfaire aux normes en vigueur, concernant notamment la qualité de l'air intérieur dans les classes, des travaux de rénovation de la ventilation sont nécessaires.

Il est donc proposé de réaliser un préau de 90 à 110 m², une salle de motricité de 80 à 100 m² et une rénovation de la ventilation.

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Rénovation système de ventilation	290 000,00 €	349 740,00 €
Création d'un préau	100 000,00 €	120 600,00 €
Création salle de motricité	270 000,00 €	325 620,00 €
Honoraires	80 000,00 €	95 515,20 €
Divers (mobiliers, accessoires...)	30 000,00 €	36 180,00 €
TOTAL	770 000,00 €	928 620,00 €

Entendu le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Contrat rural	70 %	539 000,00 €
Fonds propres	30 %	231 000,00 €
TOTAL		770 000,00 €
FC TVA		158 620,00 €
TOTAL GENERAL		928 620,00 €

Un contrat rural à hauteur de 70 % et un emprunt de l'ordre de 230.000€ permettraient de boucler le plan de financement. Il faudra ajouter à cela une ligne de trésorerie d'un montant de 160 000,00 € correspondant à l'avance de FCTVA. La participation des communes serait peu affectée par ce projet dans la mesure où un des emprunts en cours se termine en décembre 2026 et les deux autres en 2028.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de création d'un préau et d'une salle de motricité et de rénovation du système de chauffage et ventilation de l'école maternelle et le plan de financement.

Délibération 2024-11-05 : Projet de travaux de création d'un préau et d'une salle de motricité et de mise aux normes du système de ventilation et plan de financement.

10- Convention AMO pour la désignation du MO

Dans le cadre de la mise en place du projet de l'école maternelle, il est jugé souhaitable de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour nous accompagner dans le processus d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre (MO).

Monsieur le Président présente au comité syndical les offres reçues, respectivement de Monsieur Garnier et de la société Investissements et Territoires. Les prestations proposées étant identiques, avec des tarifs de 9 562,50 € et 9 975,00 €, il est recommandé de retenir la société Investissements et Territoires, qui a déjà pris en charge l'étude réalisée pour l'école maternelle et possède ainsi une bonne connaissance des locaux et des besoins.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec Investissements et Territoires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Délibération 2024-11-06 : convention AMO

11- Délibération : Mise à jour tarifs services périscolaires 2024-2025

Une demande d'une famille soulève la question de l'application du tarif dégressif pour les fratries, avec un enfant en élémentaire (étude) et un enfant en maternelle (garderie du soir).

L'application du tarif dégressif sur deux activités différentes n'étant pas compatible avec notre logiciel métier, il est convenu que les tarifs continueront à être appliqués en tarif dégressif uniquement à partir du deuxième enfant, mais exclusivement sur une même activité.

Les tarifs restent inchangés, et une réflexion sera menée pour la mise à jour de la grille tarifaire des services périscolaires pour l'année 2025-2026.

La décision est reportée et la délibération est retirée de l'ordre du jour.

12- Délibération : Autorisation budgétaire

Il est demandé au comité syndical de délibérer afin d'autoriser le Président du SIRP à engager et à mandater des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % du montant des dépenses de l'année N-1, en attendant le vote du nouveau budget.

Les dépenses prévues pour 2024 sont les suivantes :

- Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique – 3 785,00 €
- Compte 2184 : Mobilier – 17 841,43 €
- Compte 2188 : Autres immobilisations – 379,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à engager et à mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses prévues pour 2024.

Délibération 2024-11-07 : Autorisation budgétaire

13- Délibération : Mise en place contrat médecine professionnelle

Le Centre de gestion de Seine-et-Marne a dénoncé la convention de médecine professionnelle actuelle. Il est proposé de signer une nouvelle convention avec Médispace afin d'assurer la prise en charge des visites médicales d'embauche, des visites médicales périodiques et des visites médicales professionnelles pour les agents.

Les coûts associés à cette convention sont les suivants :

- 35 € HT par an et par agent pour le passeport santé (espace personnel et confidentiel permettant la liaison avec la médecine du travail)
- 35 € HT par an et par agent pour les frais d'adhésion au service
- 30 € HT par visite médicale classique (visites renforcées : 65 € pour une visite sur deux)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à 5 voix pour et 2 abstentions, autorise le Président signer la convention pour la médecine professionnelle.

Délibération : 2024-11-08 : Convention médecine professionnelle

14- Questions diverses

Rentrée scolaire : Suite au comptage réalisé le lundi 2 septembre, une ouverture de classe a été décidée pour le lundi 7 septembre. Grâce à une anticipation efficace et à la participation de tous, nous avons pu gérer cette ouverture dans les meilleures conditions.

Un second car a également été mis en place pour assurer le transport des élèves.

Parents d'élèves : Un parent d'élèves fait part de son mécontentement concernant le fait que le chauffeur ne salue pas les enfants. Monsieur Jean-Pierre Holvoet propose de lui en parler.

Par ailleurs, ce même parent exprime une appréciation très positive sur l'ensemble du reste des services.

Bureau : Monsieur Bruno REMOND informe le comité syndical qu'il démissionne de son poste de 1^{er} vice-président considérant ne pas être suffisamment informé, ni associé à la vie du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 20h30.

Secrétaire de séance

Stéphane HUBERT

Le président du SIRP

Jean-Pierre HOLVOET,



Annexes :
Feuille de présence
Adoption du PV
CR de l'audit énergétique
Projet de travaux maternelle
Délibérations

Par ailleurs, ce même parent exprime une appréciation très positive sur l'ensemble du reste des services.

Bureau : Monsieur Bruno REMOND informe le comité syndical qu'il démissionne de son poste de 1^{er} vice-président considérant ne pas être suffisamment informé, ni associé à la vie du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 20h30.

Secrétaire de séance

Stéphane HUBERT



Le président du SIRP

Jean-Pierre HOLVOET,

Annexes :

Feuille de présence

Adoption du PV

CR de l'audit énergétique

Projet de travaux maternelle

Délibérations



Tel 01 60 66 96 47

Email : rpi.champeaux77@laposte.net

Réunion du comité syndical Du 15 novembre 2024

Feuille de présence

Pour la commune d'Andrezel

Madame Véronique LANGRY,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

Pour la commune de Champeaux

Monsieur Stéphane HUBERT,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

Pour la commune de Saint-Méry

Monsieur Pascal KUBIAK,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

Monsieur Bruno REMOND,

Excusé : oui non

Représenté par :

Signature :

Madame Candice BOYER,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Excusé : oui non

Représenté par :

Signature :

Madame Nadège DEWANCKER,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

Monsieur Joël MARTINEZ,

Excusé : oui non

Représenté par :

Signature :

Monsieur Hervé CISNAL,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :